

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt et le quatre mars à dix heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHÈS Daniel, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (7) : BARTHÈS Daniel, GABAUDE Chantal, GUIEN Guylaine, BRULFERT Corine, DAVID Hélène, SCHWEIZER Paulette, BAUTTE Georges

Etaient absents (1) : REY Philippe

Procuration : QUIRINY Monique a donné procuration GABAUDE Chantal

Nombres de votant : 8

Secrétaire de séance : GABAUDE Chantal

N° 2020-1

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF
2019**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion du Receveur Municipal ainsi que le compte administratif :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT <i>Déficit</i>	1 717.03 €
---	------------

Rappel du report de l'année 2018 : 2 729.02 €

Monsieur le Maire quitte la séance. Madame GABAUDE, 3^{ème} adjointe, fait procéder avec l'aval du conseil d'administration du CCAS au vote du compte de gestion du receveur municipal, et du compte administratif de Monsieur le Maire.

Le Conseil d'administration, la présentation de Monsieur le Maire entendue, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés (sans Monsieur le Maire),

DECLARE que le compte de gestion du budget du CCAS de la commune de Puimisson, dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni de réserve de sa part.

ADOpte le compte administratif présenté par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire
D. BARTHES**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt et le quatre mars à dix heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHÈS Daniel, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (7) : BARTHÈS Daniel, GABAUDE Chantal, GUIEN Guylaine, BRULFERT Corine, DAVID Hélène, SCHWEIZER Paulette, BAUTTE Georges

Etaient absents (1) : REY Philippe

Procuration : QUIRINY Monique a donné procuration GABAUDE Chantal

Nombres de votant : 8

Secrétaire de séance : GABAUDE Chantal

N° 2020-2

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le compte administratif 2018 ayant été adopté à l'unanimité des membres présents dans la délibération précédente, Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation du résultat :

Excédent de résultats reportés 2018	Résultat d'exécution 2019	Excédent de résultat reporté au 002
2 729.02	- 1 717.03 €	1 011.99 €

Le Conseil d'administration, la présentation de Monsieur le Maire entendue, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2019 au budget 2020 du CCAS de la commune comme suit :

- D'affecter au compte 002 – virement de la section de fonctionnement pour la somme de 1 011 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
D. BARTHES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt et le quatre mars à dix heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHÈS Daniel, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (7) : BARTHÈS Daniel, GABAUDE Chantal, GUIEN Guylaine, BRULFERT Corine, DAVID Hélène, SCHWEIZER Paulette, BAUTTE Georges

Etaient absents (1) : REY Philippe

Procuration : QUIRINY Monique a donné procuration GABAUDE Chantal

Nombres de votant : 8

Secrétaire de séance : GABAUDE Chantal

N° 2020-3

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente au conseil d'administration le budget primitif 2020 du CCAS de la commune de Puimisson.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Art.	Libellé	Vote	Chap.	Art.	Libellé	Vote
11	60623	Alimentation	700 €	70	7031	Concession	166 €
	6182	Doc. Générale	250 €	74	7474	Dotation commune	6 000 €
	6232	Fêtes et cérémonies	6 127 €	75	758	Autre produit	150
	6281	Concours	250 €	002		Résultats reportés	1 011 €
Total dépenses			7 327 €	Total recettes			7 327 €

Le Conseil d'administration, la présentation de Monsieur le Maire entendue, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOpte le budget du CCAS de l'exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
D. BARTHES

